

Pour l'isolation phonique aux bruits d'impact sous parquets avec film pare vapeur débordant.



Ne convient pas pour la pose collée

## PRODUIT

Étanchéité - Durabilité - Universelle  
Imputrescible et inaltérable  
Conserve invariablement son pouvoir d'isolation phonique  
Léger et rapide à mettre en oeuvre  
Facile à poser, à couper  
Pose flottante - Toutes situations



Bruits d'impacts



Bruits aériens et de résonances



Étanchéité



Compatibilité sols chauffant/rafraîchissant



Environnement - Recyclage



## CARACTÉRISTIQUES

### Composition :

Mousse de polyéthylène réticulé à cellules fermées avec film pare-vapeur débordant.

### Épaisseur (ISO 1923) :

2 mm (+/- 0,25)

### Densité (ISO 845) :

29/30 Kg/ m³ (+/- 3,5)

### Tenue en température :

De -80°C à 100°C

### Résistance à la compression :

10% ...15 KPa

25% ...36 KPa

50% ...99 KPa

### Résistance thermique :

0,05 m²° K/W

### Résistance à la vapeur d'eau (ISO 844) :

$\mu$  = 5500 sans le film

### Transmission de la vapeur d'eau (ISO 1663) :

1,1 '4,8 mm) gm² x 24h

### Efficacité aux bruits d'impact :

$\Delta L_w$  : 19 dB sous parquet (P.V. CTBA du 27/04/98) N°98/MPX - L/127 - 2/59  
Classement AC1 suivant la NRA du 1<sup>er</sup> janvier 1996

### Pose sur sols chauffants :

PHONOMANT 2 mm est un produit compatible sol chauffant. Il convient de vérifier la compatibilité du sol stratifié ou parquet avec le sol chauffant et de se conformer aux exigences du DTU 51.11 pour la pose.

### Rappel :

La résistance thermique (R) de l'ensemble sous-couche + parquet ne doit pas dépasser 0,15 m²°K/M.

## CONDITIONNEMENTS

| Réf. | Désignation                                                    |        | Gencod        |
|------|----------------------------------------------------------------|--------|---------------|
| 3260 | PHONOMANT 2 mm - Rouleau de 100 ml x 1,50 m                    | 150 m² | 3561810002785 |
| 3261 | PHONOMANT 2 mm - Rouleau de 15 ml* x 1,00 m (avec double face) | 15 m²  | 3561810018373 |

\* 10 cm de plus gratuit en longueur pour compensation de la coupe 'dentelée' en début et fin de rouleau.